

Observatoire régional des quartiers

Favoriser la mobilité
des habitants des
quartiers prioritaires
de Saint-Lô

Mobilité

Saint Lô (50)

LES FICHES MISE EN LUMIERE

EN BREF

En bref



Où

- Sur le bassin d'emploi de l'agglomération de Saint-Lô Agglo

Qui

Porteur

- L'association Mobilité Emploi Services

Objectifs

Cette action a pour but de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers de la Dollée et du Val Saint-Jean.

Pour qui

Les habitants des deux quartiers prioritaires de Saint Lô.

Depuis quand

L'action se déroule sur l'année 2019.

Combien

L'action a été financée par le conseil départemental de la Manche dans le cadre du Plan de déplacement intercommunal (PDI), par la Direction départementale de la cohésion sociale de la Manche et par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TERRITOIRE

[Accéder à la fiche repère de l'EPCI](#)

Déroulement de l'action

L'action consiste à mettre à disposition des scooters et des voitures aux habitants des quartiers de la Dollée et du Val Saint-Jean à des tarifs privilégiés (2€ par jour d'utilisation pour un scooter et 4€ pour une voiture), pour qu'ils puissent effectuer leur recherche active d'emploi ou pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation. Il ne leur est pas demandé de caution (sauf pour les mineurs). Outre l'utilisation des véhicules à des fins professionnelles, les utilisateurs peuvent faire usage des véhicules pour les petits

déplacements de la vie quotidienne.

Ces véhicules (55 scooters et 59 voitures) sont mis à disposition de personnes ne possédant pas de moyens de locomotion ou momentanément privés de leur propre véhicule (panne, réparation importante), et pour lesquels il n'existe pas de solutions adaptées de transports en commun.

En réponse à quelle(s) problématique(s)

Cette action palie l'absence de moyens de locomotion pour de nombreux habitants des quartiers prioritaires de Saint Lô, ainsi qu'à l'inadéquation entre le besoin de déplacement et l'offre de service de transports en commun (zones rurales mal desservies, horaires des transports en commun inadaptés pour les postes en horaires décalés).

Résultats obtenus et enseignement de l'action

Chaque année, entre 40 et 45 personnes résidant dans un quartier prioritaire utilisent un moyen de transport mis à disposition par l'association. En 2019, ils ont cumulé 5.404 jours d'utilisation (96% pour l'emploi et 4% pour la formation), et ont parcouru 145.000 kilomètres.

Difficultés rencontrées

Pour faire face à des impayés, l'association a été contrainte d'exiger un paiement par avance dès la mise à disposition des véhicules. Cette obligation a exclu de fait des personnes les plus fragiles.

Elles peuvent cependant faire appel à des aides dispensées par le CCAS ou le conseil départemental dans le cadre du PDI. Mais cette démarche se heurte souvent à l'urgence du contrat proposé (intérim...).

Perspectives envisagées

Développer la communication sur ce service auprès des habitants en intensifiant les relations avec les intervenants travaillant sur le quartier.

L'association envisage de développer le parc 2 roues en investissant dans des scooters électriques, ce qui diminuerait le coût d'utilisation pour les bénéficiaires.

POUR PLUS D'INFORMATIONS



Hervé BRIXTEL, Président de l'association

Tél : 02 14 16 42 03

Mail : mobiliteemploiservices@orange.fr

[Article de Ouest France sur cette action](#)

ASSOCIATION ORS-CREAI NORMANDIE NORMANVILLES

*Espace Robert Schumann
3 place de l'Europe
14 200 Hérouville-Saint-Clair*

*Tel : 02 31 75 15 20
Courriels :
contact@orscreainormandie.org
contact@normanvilles.org*

Site Internet : www.orscreainormandie.org



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

RÉDACTION DE LA FICHE

Rédaction de la fiche

Gautier Delahaye

Un travail mené par Normanvilles et l'association ORS-CREAI Normandie avec le financement de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et de la Région Normandie.